

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 3

Rubrik: Confédération

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

frais de plantations et que leur effort principal consistera à produire des arbres semenciers et à sauver le recrû naturel.

Souhaitons que l'administration des Eaux et Forêts continue en Alsace-Lorraine à livrer les produits façonnés, ce qui ne bouleversera pas le commerce des bois et, en tout cas, produira un rendement net sensiblement supérieur à la vente sur pied; l'expérience en a été faite dans tous pays forestiers, surtout là où la population est dense! Mais le grand avantage qu'on retirera du maintien de ce système, sera de mettre à la disposition des agents un nombreux personnel de bûcherons et d'ouvriers forestiers capables, en dehors des périodes de coupes, d'assurer tous les travaux culturaux inhérents à une gestion intensive dans les futaies. Les dégagements et les éclaircies entrepris à temps sont les plus importants facteurs d'un accroissement normal et l'on sait que les forêts négligées sous ce rapport-là sont fatallement destinées à voir l'allure de cet accroissement flétrir.

* * *

Nous ne pouvons suivre dans cette chronique les pérégrinations de la Société de F. C. et B. dans les autres forêts du pays alsacien, notamment à Haslach et au Hoh-Königsburg. Nous formons le vœu que les forestiers suisses nouent des relations avec nos camarades d'Alsace et qu'ils aillent visiter ce beau pays qui a tant d'analogies ethniques, géographiques, économiques et forestières avec la Suisse; nous savons qu'ils y trouveront un accueil cordial.

Janvier 1920.

A. Barbey.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. L'Ecole polytechnique fédérale a décerné à notre collaborateur M. Auguste Barbey, expert forestier à Lausanne, le titre de *docteur honoraire ès sciences naturelles*, en reconnaissance de ses beaux travaux dans le domaine de l'entomologie forestière. La remise de cette distinction, par le principal de l'Ecole forestière, a eu lieu à l'assemblée générale du 21 février de la Société vaudoise des forestiers.

Le délégué de l'Ecole polytechnique fédérale s'est adressé en ces termes à notre distingué collaborateur:

„Notre République ne dispose pas de décorations ou d'autres hochets officiels pour récompenser les mérites de ceux de ses enfants qui se sont distingués dans le domaine scientifique. Cependant, elle n'est pas dépourvue de tout moyen quand elle désire témoigner sa reconnaissance. Ainsi, notre Ecole polytechnique confère exceptionnellement le titre de docteur honoraire. Elle le décerne à ceux qui, dans la recherche scientifique désintéressée, ont élargi le cercle de nos connaissances. Elle a distingué parmi nos forestiers vaudois un de ces modestes savants, et croit s'honorer en lui accordant sa plus haute récompense. Et si notre Ecole a choisi l'assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers pour cette cérémonie, veuillez y voir, Messieurs, une preuve de la haute

estime dans laquelle elle tient votre florissante association, qui compte à son actif tant d'utiles travaux et d'heureuses initiatives, inspirés par le désir d'améliorer notre culture forestière et de travailler pour le bien du pays.

Monsieur Auguste Barbey,

Voilà un quart de siècle — c'était en 1895 — que vous avez publié au „Journal suisse d'économie forestière“ un article sur „les dégâts causés par la fidonie du pin dans les forêts de Nuremberg“. Marchant sur les traces des Davall et des Conrad Bourgeois, vous veniez de débuter dans le domaine de l'entomologie forestière. Vous en êtes devenu un des maîtres incontestés.

Vous avez étudié les mœurs de plusieurs insectes forestiers nuisibles auparavant mal connus.

Vous avez créé une collection d'entomologie forestière qui compte parmi les plus complètes qui soient.

Vous avez, dans un fort beau livre, donné à vos collègues forestiers et aux naturalistes le moyen de se reconnaître dans le monde si varié des insectes ravageurs de la forêt.

Vous avez, avec un empressement inlassable, répondu à ceux très nombreux qui faisaient appel à vos lumières. Par vos nombreux articles et mémoires, en Suisse et à l'étranger, vous avez contribué à faire avantageusement connaître la sylviculture suisse.

Je n'aurai garde d'oublier vos belles études sur la question sylvopastorale, si riches en féconds résultats.

Ces travaux divers vous ont valu en France les plus flatteuses distinctions.

En reconnaissance de vos éclatants mérites, l'Ecole polytechnique fédérale, sur la proposition de la conférence unanime des professeurs de son Ecole forestière et de la conférence unanime de ses principaux, est heureuse, à son tour, de vous conférer le titre de docteur honoraire dont voici le diplôme.

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, les félicitations et le salut du corps des professeurs de notre Ecole forestière.¹

Echos d'une nomination. Dans l'avant-dernier cahier du *Journal*, nous avions attiré l'attention sur la nomination d'un membre du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, et cru devoir exprimer le vœu que ce poste fût confié à un sylviculteur.

La *Revue* nous a appris „qu'on tenait à avoir au conseil un représentant des sciences chimiques“.

C'est un professeur de chimie qui a été nommé.

¹ La rédaction du *Journal forestier suisse* saisit avec empressement cette occasion de venir féliciter son aimable collaborateur pour la distinction qui lui échoit. Elle s'associe de cœur à la joie qu'éprouvent ses nombreux amis de voir cette haute distinction accordée à un savant forestier qui la mérite si pleinement.

Le chef actuel du Département de l'Intérieur, dont relève l'Ecole polytechnique, est un ancien professeur de chimie ; le président du Conseil de l'Ecole a débuté de même.

Enfin, le nouveau Conseiller d'Etat du canton de Vaud, que le peuple vient d'élire, est lui aussi un professeur de chimie.

La chimie, décidément, est à l'honneur et ne manquera pas de représentants autorisés dans les conseils de la nation.

Les forestiers avaient un seul des leurs au Conseil national ; c'était M. H. Liechti, le très distingué sylviculteur moratois. Le peuple souverain ne l'a pas réélu aux dernières élections. Et voilà...

Les sylviculteurs ont eu, pendant la grande tourmente, une tâche nationale importante et difficile. Serait-ce de l'infatuation à prétendre qu'ils l'ont accomplie entièrement et au mieux des intérêts du pays. Nous ne le pensons pas.

Les associations forestières de notre pays ont déployé, depuis quelques années, beaucoup de zèle pour populariser les choses de la forêt ; elles se sont efforcées de rendre celle-ci plus productive et partant plus utile au pays. Elles n'ont reculé devant aucune peine dans l'accomplissement de cette tâche patriotique. Est-il besoin de dire que, personnellement, leurs membres n'en ont retiré aucun profit personnel.

La récompense de tous ces efforts ?

Nous venons d'apprendre comment elle se manifeste. Saurait-on s'étonner si parfois nos forestiers éprouvent un sentiment d'amertume ?

Ils n'en continueront pas moins à remplir leur tâche, sachant que la plus belle récompense reste toujours celle qu'on trouve dans le sentiment du devoir consciencieusement accompli.

DIVERS.

Beaucoup des arbres de nos montagnes conservent leurs feuilles pendant cet hiver. Voilà un fait qui a surpris plusieurs personnes.

Nous l'avons observé personnellement sur les pentes du Cochet au-dessus de Ste-Croix (environ 1300 m. d'alt.) ; vers le 1^{er} janvier 1920, les hêtres de ce pâturage boisé ne s'étaient pas encore dépouillés de leur feuillage ; et pourtant les chutes de neige n'avaient pas manqué au commencement de l'hiver.

Le même fait a été signalé, au commencement de décembre 1919, dans une des hautes vallées du parc national de l'Engadine. Le garde Perl faisait, le 2 décembre, la remarque qu'au Val de Chavagl les aunes et les bouleaux n'avaient pas encore perdu leurs feuilles. Deux jours plus tard, il faisait la même constatation, au Val Flur, sur le mélèze. A fin janvier enfin, le même phénomène était visible dans plusieurs forêts au-dessus de Zurich, surtout parmi les plantations de 3-10 ans du hêtre.

Comment expliquer cette anomalie ? Il nous paraît que la raison en est la suivante : Les botanistes nous ont appris que les végétaux à